

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de FLORESSAS
46700 FLORESSAS - LOT

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 Octobre 2008 à 20H 30
Date de la convocation le 30 Septembre 2008

Compte rendu de la séance :

ORDRE DU JOUR

Lecture du compte rendu du dernier conseil municipal et signatures
Enfouissement des réseaux, premières délibérations
Eclairage public délibération de principe
Vente du Presbytère, délibérations modificatives
Nomination de l'agent chargé du recensement de la population pour la campagne 2009
Suppression du montant pour congés payés de la paie de Mme HEBRARD
Versement Indemnités pour travaux d'élections 2007 et 2008 à la Secrétaire de Mairie
Projet de carte communale – suite
Questions diverses

L'an deux mille huit et le huit Octobre à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas FROMENT, Maire.

Présents: Tous sauf M. CRUZOL Didier et Mme BOUTHEMY Muriel
Madame Ginette EUDIER a été nommée secrétaire

Lecture du compte rendu du dernier conseil municipal et signatures

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, lecture est faite du compte rendu de la séance précédente puis tous les membres présents signent le compte rendu et les délibérations s'y rapportant.

Enfouissement des réseaux, premières délibérations

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de se positionner sur le projet d'enfouissement des réseaux du bourg de Floressas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare donner son accord pour le projet d'enfouissement des réseaux du bourg de Floressas et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet

.Eclairage public délibération de principe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'illumination du bourg de Floressas dans le cadre du schéma directeur de mise en lumière de la Vallée du Lot et du Vignoble.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le projet d'illumination du village et autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation selon la procédure adaptée (art 28 du code des marchés publics).

Vente du Presbytère, délibération modificative

Monsieur le maire expose au conseil que suite à la délibération de principe du 7 Mai 2008 concernant le projet de mise en vente du bâtiment Communal du Presbytère et de la délibération du 24 Juillet 2008 pour le déclassement et l'aliénation du dit bien, il est nécessaire de re-délibérer concernant le choix de l'acheteur.

En effet une nouvelle proposition d'achat sur les parcelles C183 et C184 et ne comprenant plus la parcelle C 185 ayant été faite par écrit au prix de 230 000 € par Monsieur Michel JULLIEN et Madame Sandrine JULLIEN-ROUQUIE, les précédents acquéreurs Monsieur et Madame Jean EMTER n'ont pas souhaité modifier leur proposition de 215 000 € et ont donc renoncé à cet achat.,

Après en avoir délibéré

Le conseil,

Vu le plan cadastral concernant ce bien,

Vu l'estimation du bien réalisée par la Commune,

Considérant que la commune a besoin de ressources pour faire face à certaines dépenses nécessaires, notamment la réfection de la Mairie, d'un logement communal et la mise aux normes de l'assainissement; Considérant la proposition d'achat sur les parcelles C183 et C184 et ne comprenant plus la parcelle C 185 ayant été faite par écrit au prix de 230 000 € par Monsieur Michel JULLIEN et Madame Sandrine JULLIEN-ROUQUIE

Considérant l'accord de renoncement d'achat de ce bien donné par Monsieur et Madame Jean EMTER

Autorise Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la vente du bâtiment Communal du Presbytère sur les parcelles C183 et C184 et ne comprenant plus la parcelle C 185 pour la somme de 230 000 € à Monsieur Michel JULLIEN et Madame Sandrine JULLIEN-ROUQUIE demeurant 1, rue Jean Macé 75011 Paris.

Nomination de l'agent chargé du recensement de la population pour la campagne 2009

Le Recensement de la Population de FLORESSAS aura lieu du 15 Janvier au 14 Février 2009.

Le recensement organisé par les services de l'INSEE nécessite le choix par la Commune d'un agent coordonnateur et d'un agent recenseur ces deux postes pouvant être occupés par la même personne.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal de cette Commune décide à l'unanimité de nommer Madame Claudette CASES pour occuper les postes concomitants d'agent recenseur et d'agent coordonnateur pour le recensement de la population de la Commune de Floressas du 15 Janvier 2009 au 14 Février 2009 et d'inscrire au budget 2009 la rémunération qui lui sera versée en conséquence.

Suppression du montant pour congés payés de la paie de Mme HEBRARD

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que Madame Catherine HEBRARD agent territorial des services techniques Contractuel reçoit actuellement une rémunération mensuelle à laquelle s'ajoute une rémunération des congés payés. Suite à la demande de l'intéressée de ne plus percevoir cette rémunération compensatoire des congés payés afin de pouvoir bénéficier des congés en jours de repos effectifs, le Conseil Municipal de cette Commune est appelé à se prononcer :Après en avoir délibéré le Conseil Municipal de cette commune décide de ne plus verser de rémunération complémentaire au titre des congés payés à Madame Catherine HEBRARD à compter du 1^{er} Octobre 2008, laquelle pourra à partir de la dite date poser ses congés en jours de repos effectifs

Versement Indemnités pour travaux d'élections 2007 et 2008 à la Secrétaire de Mairie

Suite aux travaux supplémentaires ayant été effectués par la Secrétaire de Mairie Madame Cécile DUSSIN lors des 2 tours consécutifs des élections législatives et des élections présidentielles de 2007 ainsi que le premier tour pour les élections municipales de 2008, le Conseil Municipal de cette commune décide de lui allouer une somme forfaitaire en rapport avec la somme versée par l'état à cet effet, soit 233.32 € pour l'année 2007 et 59.33 € pour l'année 2008.

Questions diverses

Réunion du Conseil Général le 25 Septembre dernier

Cette réunion était organisée afin d'attirer l'attention de l'ensemble des élus pour engager une réflexion commune autour d'un schéma de cohérence des aménagements, des équipements et des services mis en œuvre.

Attribution d'une médaille d'honneur Régionale

Le Conseil Municipal est unanime pour proposer Monsieur Yves FROMENT comme bénéficiaire de la Médaille d'honneur Régionale, une démarche sera donc engagée en ce sens.

Rachat par la Commune de la parcelle C 182

La Commune voulant acheter la parcelle C 182 située dans le bourg, appartenant à Mr et Mme PRODHOMME, ceci afin de pouvoir ensuite effectuer des aménagements publics, est actuellement en pourparler sur la fixation du prix d'achat.

Refection du « château » ;

Le Conseil Municipal envisage de faire appel à un architecte pour avoir une estimation globale des travaux à effectuer, les devis reçus jusqu'alors présentant de trop grandes différences de prévisions de travaux et de prix, ne permettent pas de faire un choix judicieux en toute objectivité. D'autre part il sera envisager d'installer deux éclairages supplémentaires dans les angles des tours.

Abris bus

Le Conseil Général du Lot responsable des transports scolaires est compétent pour l'installation d'un abrisbus. Un devis est attendu.

Travaux Mairie

Les travaux sont maintenant bien avancés et l'ensemble des dossiers de demandes de subventions de la Mairie et du logement a été montés.

Logement de la Mairie

Le Conseil Municipal s'interroge sur les modalités de choix des futurs locataires du logement de la Mairie et prévoit de se réunir pour déterminer les critères à l'avance.

Une mise à jour des concessions funéraires est en cours ce qui permettra de réactualiser proprement le plan du cimetière.

Un emplacement sera préparé pour mettre la poubelle verte à Recès

Vu par nous, Nicolas FROMENT, Maire de la commune de FLORESSAS

Pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie à FLORESSAS,
le 21 Octobre 2008.